

Dangubic, Risto

De: Céline Gauye <gauye@nivalp.ch>
Envoyé: jeudi, 20 novembre 2025 14:10
À: Dangubic, Risto
Cc: Viquerat Philippe SBB CFF FFS
Objet: RE: Demande d'autorisation d'abattage - Ch. de Pierraz-Portay - Parcellle N° 1408

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Cependant, pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible d'effectuer sur place une plantation d'arbre majeur ni de plusieurs arbustes indigènes.

Sur la commune de Pully, les CFF n'ont plus de place/talus à disposition pour effectuer des plantations compensatoires.

Est-il possible que les CFF financent une plantation compensatoire ailleurs sur la commune de Pully ? Par exemple si vous avez prévu des plantations dans le cadre d'un autre projet ?

Si toutefois vous ne voyez aucune solution, merci de prendre contact avec le responsable des installations nature chez les CFF, M. Philippe Viquerat (qui nous lit en copie).

Vous pouvez le contacter par mail à l'adresse philippe.viquerat@sbb.ch ou par téléphone au 079/223 02 92.

D'avance merci pour votre retour

Bonne journée et meilleures salutations



De : Dangubic, Risto <risto.dangubic@pully.ch>

Envoyé : jeudi, 20 novembre 2025 10:27

À : Céline Gauye <gauye@nivalp.ch>

Objet : Demande d'autorisation d'abattage - Ch. de Pierraz-Portay - Parcellle N° 1408

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande du 4 novembre 2025, laquelle a retenu toute notre attention.

En contrôlant votre demande, nous avons constaté que vous avez coché la case indiquant que vous souhaitez payer la taxe de compensation. Nous vous informons que conformément au règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP), il n'est plus possible de payer la taxe lors des procédures de demande d'autorisation d'abattage liée à de l'entretien d'une parcelle.

Aussi, vous êtes dans l'obligation de proposer une plantation compensatoire qui sera confirmée ou non en cas d'autorisation d'abattage. A noter que si la plantation d'un arbre majeur n'est pas possible pour des raisons de place ou de sécurité vous avez la possibilité de proposer la plantation de plusieurs arbustes indigènes à la place.

Cette phrase a été retirée de notre nouveau formulaire, que vous trouverez ci-dessous.

https://www.pully.ch/media/4192448/formulaire-demande-dabattage-elagage-ecimage_2024-1.pdf

Nous vous prions de nous retourner le formulaire dûment rempli et signé avec la compensation prévue.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec nos salutations les meilleures.



Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Risto Dangubic - Secrétariat

Ch. de la Damataire 13 - Case postale 63 - CH-1009 Pully

Tél. : +41 21 721 39 61

risto.dangubic@pully.ch www.pully.ch [Nous situer](#)

Dangubic, Risto

De: Dangubic, Risto
Envoyé: jeudi, 20 novembre 2025 10:27
À: 'gauye@nivalp.ch'
Objet: Demande d'autorisation d'abattage - Ch. de Pierraz-Portay - Parcelle N° 1408

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande du 4 novembre 2025, laquelle a retenu toute notre attention.

En contrôlant votre demande, nous avons constaté que vous avez coché la case indiquant que vous souhaitez payer la taxe de compensation. Nous vous informons que conformément au règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP), il n'est plus possible de payer la taxe lors des procédures de demande d'autorisation d'abattage liée à de l'entretien d'une parcelle.

Aussi, vous êtes dans l'obligation de proposer une plantation compensatoire qui sera confirmée ou non en cas d'autorisation d'abattage. A noter que si la plantation d'un arbre majeur n'est pas possible pour des raisons de place ou de sécurité vous avez la possibilité de proposer la plantation de plusieurs arbustes indigènes à la place.

Cette phrase a été retirée de notre nouveau formulaire, que vous trouverez ci-dessous.

https://www.pully.ch/media/4192448/formulaire-demande-dabattage-elagage-ecimage_2024-1.pdf

Nous vous prions de nous retourner le formulaire dûment rempli et signé avec la compensation prévue.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec nos salutations les meilleures.



Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Risto Dangubic - Secrétariat
Ch. de la Damataire 13 - Case postale 63 - CH-1009 Pully
Tél. : +41 21 721 39 61
risto.dangubic@pully.ch www.pully.ch [Nous situer](#)